



Droit du travail sur mon droit concernant le véhicule de société

Par **azerttonio**, le **01/05/2016** à **18:35**

Bonjour,

J'ai été en arrêt maladie pendant 1 mois, je n'ai donc pas pu ramener mon véhicule de fonction à mon employeur, qui ne cessait de me le réclamer il m'a même envoyé des mails sur ma messagerie personnelle pour me le réclamer alors que j'étais en arrêt maladie. Je lui ai répondu que mon état de santé ne me permettait pas de me déplacer.

À la fin de mon arrêt de travail, j'ai été en congés, et mon employeur m'a fait une lettre recommandée, ou il m'a mis un avertissement pour motif que je n'ai pas ramené mon véhicule de société, car il a jugé que pendant mon arrêt ou que pendant mes congés je devais lui ramener le véhicule de société.

A-t-il le droit de faire cela, pouvez-vous me le conseiller.
Merci de votre réponse.
Cordialement

Par **P.M.**, le **01/05/2016** à **20:58**

Bonjour,

Si c'est un véhicule de service que vous n'utilisez pas pour un usage personnel en dehors des trajets sans avantage en nature sur le bulletin de paie, l'employeur est en droit de vous demander de le restituer pendant les suspensions du contrat de travail, en revanche vous auriez pu lui demander de venir le chercher pendant l'arrêt-maladie, il semble que l'avertissement soit une sanction mesurée et sans grande conséquence qui ne puisse pas être contestée...